[illegible] pour compléter au chiffre de 24 (maximum légal), le nombre des sièges de la Chambre de Commerce.

L'Assemblée a ensuite élu son Bureau pour les années 1930 et 1931. Ont été élus : Président, M. Georges Motte ; vice-président, M. Joseph Dillies ; secrétaire, M. César Pollet ; trésorier, M. Fernand Carissimo.

Le jeton d'or à M. Georges Motte, président

M. Joseph Dillies a alors offert à M. Georges Motte un exemplaire en or du jeton commémoratif, frappé spécialement à l'occasion de l'accession de la Chambre de Commerce de Roubaix au rang le plus élevé, auquel peuvent prétendre ces compagnies, événement qui coïncide avec le 125e anniversaire de la création de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, dont elle est issue.

Allocution de M. Joseph Dillies, vice-président

M. Joseph Dillies, vice-président, prenant la parole en nom de toute la Compagnie, a justifié, dans de très belles paroles, l'attribution du jeton d'or à M. Georges Motte.

Ce jeton n'est habituellement acquis aux membres de la Chambre de Commerce qu'après trente ans de présence en cette assemblée. Vous n'en comptez que vingt-cinq; mais parmi eux sont vos sept années de présidence: votre année de présidence intérimaire en 1919, à un moment particulièrement difficile et les trois mandats consécutifs que vous venez de remplir avec un dévouement et une compréhension admirables des besoins de notre circonscription.

J'aurais bien des motifs à invoquer pour justifier ce geste; mais je rappelerai seulement vos interventions personnelles dans des domaines singulièrement plus vastes et plus élevés que ceux où se situe habituellement l'action des Chambres de Commerce, où vous haussant sur le plan supérieur de l'intérêt général du pays avec le désintéressement et la générosité qui vous sont coutumiers, vous avez en définitive travaillé pour le plus grand bien des industriels et des négociants de notre place.

Ce disant, je pense notamment à vos interventions courageuses et énergiques en faveur de la défense de la frontière du Nord. Sans souci de certaines susceptibilités, de résistances plus ou moins déguisées, vous avez parlé clair et ferme, comme le doit un réalisateur, un esprit positif et conscient de ses devoirs; vous avez insisté, quand il le fallait, persisté jusqu'à vous faire entendre. Le Nord tout entier vous doit de cela beaucoup de reconnaissance.

Dans un autre ordre d'idées, l'action de la Chambre de Commerce que vous avez dirigée au moment de la stabilisation du franc vous mérite éloges et gratitude de la part des industriels et des commerçants dont, avec une grande clairvoyance, vous avez fait valoir les besoins et les droits.

M. Joseph Dillies fait un délicat éloge de l'homme et de l'industriel, de son attitude si noble pendant l'occupation, des leçons qu'il nous a livrées, de son dévouement à toutes les œuvres et à toutes les bonnes causes.

DISCOURS DE M. GEORGES MOTTE

Avec la sincérité et la distinction qui sont le charme de son caractère, avec émotion aussi, M. Georges Motte dit à ses chers collègues combien il est touché du témoignage d'estime et de sympathie qu'ils viennent de lui donner. Il avait espéré pouvoir céder la place et rendre à ses propres affaires le temps qu'il devait leur emprunter pour le bien public. L'insistance amicale des membres du Bureau, MM Joseph Dillies, César Pollet, Fernand Carissimo, qu'il remercie de leur chaleureuse intervention et de leur collaboration dévouée et cordiale dans sa tâche l'a fait rester à son poste.

Il rend un vif hommage au sympathique président honoraire, M. Emile Toulemonde, à M. Burlet, dont il apprécie de jour en jour davantage le dévouement et l'aide précieuse ; il salue, au nom de tous, M. le Préfet du Nord qu'il remercie du témoignage d'intérêt et d'estime, apprécié à sa valeur, qu'apporte à la Chambre sa présence à cette cérémonie.

M. Georges Motte souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, commente l'événement que consacre cette installation et en souligne l'intérêt pratique. Puis il donne la parole à M. Burlet, pour l'exposé de l'activité de la Compagnie au cours des deux dernières années.

LE RAPPORT DE M. BURLET SUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous reviendrons sur ce substantiel document sur lequel le manque de place ne nous permet pas de nous étendre aujourd'hui.

La défense de la frontière du Nord

Nous en extrayons seulement le passage suivant :

Parmi les cas, évidemment assez rares, où la Chambre de Commerce a jugé devoir en quelque sorte s'élever au-dessus de son rôle, il faut viter en tout premier lieu ses interventions au sujet de la défense de la frontière du Nord. Emue par les retards apportés à la réalisation de la mise en défense de notre région, alertée par l'approche de l'abandon de la barrière du Rhin, encore sous le coup de l'expérience cruelle de quatre années de guerre, elle a poussé vers le Pouvoir public le cri d'alarme qui traduisait l'angoisse de tous ses ressortissants, inquiets de voir leurs usines, leurs maisons à peine reconstruites, exposées sans défense aux déprédations d'une invasion dont certaines manifestations retentissantes d'outre-Rhin ne pouvaient manquer de laisser envisager le retour non impossible. Deux délibérations très importantes, toute une correspondance avec Monsieur le Ministre de la Guerre, une conférence faite sous nos auspices par un ancien collaborateur du maréchal Foch, tels sont les principaux éléments de l'action entreprise dans un esprit strictement défensif, pour demander qu'on ne « laisse pas la maison ouverte ». Le résultat fut loin d'être négligeable et nous avons pu tout récemment commencer à recueillir le fruit de cet effort. On comprendra que nous n'en disions pas plus long sur un tel sujet.

RÉPONSE DE M. LE PRÉFET

M. le Préfet est heureux d'avoir été associé à la manifestation en l'honneur de M. Georges Motte. Il est heureux d'ajouter aux paroles de M. Joseph Dillies les félicitations du département et du Gouvernement de la République.

Il félicite ensuite les trois membres du bureau réélus, les onze membres élus le 5 décembre, notamment les six nouveaux qui apportent des éléments nouveaux de force et d'activité.

Il souhaite que continuent entre la Préfecture et la Chambre de Commerce des relations cordiales. L'administration, en cette heure difficile, a le besoin absolu de connaître les problèmes qui se posent dans le monde économique.

M. le Préfet rappelle sa visite du 26 décembre [illegible] faite dans ce dessein de documentation.

Il remercie la Chambre de Commerce de Roubaix de lui faciliter ainsi la tâche et dit qu'il sera toujours son porte-parole avec ardeur et confiance.

Le déjeuner au Cercle de l'Industrie

C'est autour des tables d'un banquet qu'un événement et des anniversaires comme ceux-là devaient traditionnellement avoir leur couronnement dans notre vivante et joyeuse région. Ce banquet eut lieu à midi et demie au Cercle de l'Industrie.

Autour de M. le Préfet, qui présidait, étaient assis MM. Georges Motte, Joseph Dillies; Louis Toulemonde, président du Tribunal de Commerce; G. de Montalembert, conseiller d'arrondissement; César Pollet; Fernand Carissimo; Eugène Mathon; Joseph Wibaux; le chanoine Leuridan, archiviste départemental; Albert Prouvost, président du Syndicat des peigneurs; Achille Glorieux; Alphonse Carette, président du Syndicat des entrepreneurs; Henry-Louis Dubly; Désiré Ley, administrateur-délégué du Consortium ; l'abbé Pinte, président de l'Association des chimistes de l'industrie textile; M. Olivier, président du Syndicat des métallurgistes; G. Sayet, secrétaire général honoraire et E. Burlet, secrétaire général de la Chambre de Commerce; André Arnould; Paul Michaux, président des Amis de Roubaix; Edouard Dubois, président du Syndicat des entrepreneurs de transports; Puppinck, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale; Paul Mullier, président du Syndicat des filateurs de coton; Fernand Motte; Eugène Motte fils, vice-président du Syndicat des filateurs de laine; Ch. Florin, président de la Chambre syndicale du tissu; Petot, directeur de la Banque de France; les autres représentants des groupements industriels et commerciaux et les principaux fonctionnaires de la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix, ainsi que quelques personnalités qui collaborent plus particulièrement avec elle, soit environ 125 couverts.

Au dessert, M. Georges Motte a prononcé un magistral discours, écouté avec une attention passionnée et dans lequel l'éminent président de la Chambre de commerce a demandé une fois de plus, que l'équilibre soit rétabli en faveur du Nord, entre ce qu'il reçoit de la collectivité française et ce qu'il lui apporte.

Après avoir renouvelé ses remerciements à M. le Préfet et à tous ceux qui aident la Chambre de Commerce dans sa tâche, M. Georges Motte souligne l'importance de l'événement célébré en cette journée; il fait un intéressant historique de l'industrie de Roubaix et en vient au thème principal de son discours: « Nous qui, par notre travail, donnons à la France une proportion énorme de sa force et de sa richesse, ne sommes pas écoutés et traités à notre valeur. »

Comparaison entre l'industrie textile et la viticulture

M. Georges Motte fait la comparaison, qu'il croit inédite, de l'industrie textile et de la viticulture, non sans avoir d'abord chanté ce vin, don du ciel, que nous apprécions à sa juste valeur, nous surtout, hommes du pays des brumes, à qui il apporte des contrées plus riantes, où il naquit, du soleil qu'il met dans nos cœurs. Et nous le dédaignons si peu qu'il y a chez nous peut-être autant de bolles envers que de belles bibliothèques.

Pour qui entend les échos des débats parlementaires, qui lit les articles de la presse française, qui se tient au courant de notre politique agricole, économique et douanière et qui s'efforce d'apporter en ces matières un jugement impartial, il est hors de doute que la viticulture tient une place prépondérante dans les préoccupations de nos gouvernants; que devant le pays ses représentants et ses défenseurs, tenors excellents, élèvent si souvent et si fort la voix qu'ils étouffent celles des autres et qu'en définitive ils arrivent ainsi à se hausser dans l'édifice national à une place qui ne leur revient pas.

L'orateur cite le cas tout récent de la convention douanière franco-grecque, où le textile a été purement et simplement sacrifié au vin.

Je veux démontrer qu'en plaçant le vignoble là où nous le voyons par rapport aux autres branches de la vie économique, on commet une injustice et une faute envers des industries qui apportent beaucoup plus que lui à la collectivité nationale.

L'industrie textile en tête des industries françaises

Contrairement à ce que beaucoup pensent devant l'énorme organisation apparente de l'industrie métallurgique et des mines, en tête de toutes les industries françaises, vient la nôtre, celle dont notre ville est le centre le plus actif: le textile. C'est elle qui occupe le plus fort effectif de personnel; c'est elle qui réalise le plus gros chiffre d'affaires; c'est elle qui, de beaucoup, fait le plus d'exportations.

Qu'est le vin en regard?

D'après un rapport présenté par M. Méjean au groupe viticole du Sénat, le 16 janvier 1925, le nombre des travailleurs de la vigne est de 600 à 700.000 personnes. D'après les résultats des recensements, le commerce des vins, gros et détail, occupe approximativement 350.000 personnes. C'est donc un million de personnes qui sont occupées à la culture et au commerce du vin.

En regard le textile, y compris la confection et l'habillement, d'après le recensement de 1906 employait alors 2.445.000 personnes. Ce chiffre s'est accru notablement depuis, par suite du retour de l'Alsace à la France et du développement croissant de l'industrie. Il atteint 3 millions de personnes d'après l'annuaire de la Production française de 1929. Le textile fait donc vivre près de trois fois plus de Français que le vin.

Que produisent l'un et l'autre pour le Trésor? Il est difficile de donner des chiffres globaux. Mais on peut remarquer que la circonscription de la Chambre de commerce de Roubaix a payé à elle seule, en 1928: 78.947.942 fr. 72 au titre de l'impôt sur les bénéfices industriels.

Notre circonscription, l'avant-dernière de France par la petitesse de sa superficie — moins de 12.000 hectares — à 4 millions près, a versé au Trésor, sur ses bénéfices, autant que tout le vignoble français!

Enfin les statistiques du service des douanes nous disent qu'il a été importé en France en 1928 pour 2.258.089.000 francs de vin, tandis que la valeur des exportations, champagne compris, s'élevait à 1.103.155.000 fr.

La même année, le chiffre du commerce extérieur du textile, qui vient très loin en tête de tous les articles d'exportation, ont été les suivants:

Importations: 14.182.842.000 fr. au total.
Exportations: 16.916.427.000 fr. au total.

Le textile crée davantage de richesse

Le commerce extérieur du vin, au nom duquel si souvent des conventions douanières désastreuses pour le textile ont été véhémentement demandées et obtenues, ne représente qu'un bien faible proportion de celui de l'industrie qui fait la vie et la gloire de Roubaix. Mais qui plus est et c'est là un aspect essentiel de mon exposé, cette industrie vinicole, qui tire tout de notre sol, n'apporte pas à la collectivité française ce que le textile lui gagne, lui qui achète presque toutes ses matières premières à l'étranger.

Nous touchons là du doigt l'erreur si généralement commise par ceux qui placent au-dessus de tout, les productions du sol, pour ce qu'elles constituent un apport intégral à la communauté nationale. Pousser aussi loin les choses est méconnaître l'importance du travail en lui-même, dont l'effet et le résultat priment de très loin la valeur inerte de la matière sur laquelle il s'exerce.

C'est ainsi que, en 1928, si la valeur de la récolte de vin, — exceptionnelle cette année là cependant — était évaluée, par le Ministère de l'Agriculture 9 milliards 1.2, l'industrie de la laine seule a créé la même année pour plus de 12 milliards de richesse, puisqu'elle a vendu pour 18 milliards de produits — estimation du Comité central de la laine — en utilisant pour moins de 6 milliards de matière première. Et le chiffre est au moins à doubler pour tout l'ensemble du textile.

L'industrie vinicole, qui puise dans le sol français la totalité de la substance de ses produits, doit, pour satisfaire aux besoins nationaux, importer pour plus d'un milliard de vin.

L'industrie textile, qui achète 90 % de sa matière première à l'étranger, grâce au seul travail de ses manufactures, la paie, habille la France, fait vivre trois fois plus de personnes que le vin, et après avoir versé dans les Caisses du Trésor sous forme d'impôts, de taxes et de droits de toutes sortes, des sommes, sans communes mesures avec les charges fiscales qui incombent à la viticulture, fait encore entrer chez nous 3 milliards d'argent étranger.

Pour convaincantes que soient ces constatations, je ne veux point en écraser la vigne, cette vigne de France dont le produit rit dans nos verres et qui mérite certes sa place au soleil.

Oui, sa place, mais pas plus et ce que je tenais à mettre en lumière une fois de plus, ce sont ces inégalités, dont le Nord a légitimement lieu de se plaindre, lorsqu'il compare ses charges fiscales, sa représentation électorale et pour tout dire le rang qu'il occupe dans les préoccupations de nos gouvernants, avec la situation, faite à tant d'autres départements, surtout ceux qui s'étendent au Sud de la Loire.

Il est pourtant de l'intérêt du pays tout entier que chacun de ses membres soit traité et placé selon sa valeur réelle.

J'ai dit ce qu'est le textile. J'ai dit comment on le considère, j'ai démontré, je l'espère, à quel rang il devrait être placé.

Et M. Georges Motte conclut en demandant à M. le Préfet de faire connaître en haut lieu ces réflexions et les chiffres qui les étayent.

ALLOCUTION DE M. LANGERON
Préfet du Nord

M. le Préfet s'associe de grand cœur à l'événement qui vient d'être fêté. Il dit avec conviction combien il sent le devoir de se tenir en contact étroit avec les représentants de l'activité industrielle et commerciale du Nord.

— L'œuvre admirable de la reconstitution accomplie ici, ajoute-t-il, et que je suivais avec intérêt d'un département voisin également dévasté, ne serait rien si l'effort des pouvoirs publics se ralentissait.

Après le rétablissement financier, ils ont besoin, pour certains actes, fiscaux, douaniers, et autres d'être documentés. Aussi, quand vous me remerciez de venir parmi vous, je me dis que c'est à moi au contraire de vous remercier, car le temps passé au milieu de vous est le plus utilement employé.

L'intention du Gouvernement est bien de favoriser par de grands travaux d'outillage privé et public, l'essor de l'industrie.

Dans le département, pour la tâche modeste qui s'impose à un Préfet, j'apporterai les mêmes préoccupations, m'efforçant de résoudre avec la plus grande conscience patriotique, les problèmes complexes, contradictoires parfois, qui se présentent.

Après un an passé dans le Nord, un an de préparation, mon concours sera d'autant plus, sinon empressé, du moins efficace que j'en aurai mieux compris les besoins par mes rapports fréquents avec ses forces actives, dont j'ai la volonté profonde de faciliter la tâche chaque jour.

Ces paroles de M. Langeron, d'un grand réconfort pour les artisans de notre prospérité, ont été accueillies par des applaudissements particulièrement chaleureux.

Dernière Heure

La disparition d'un sollicitor londonien en France

Boulogne-sur-Mer, 16 janvier. — M. Liger, commissaire spécial à Boulogne-sur-Mer, a reçu la visite de Mme Philips, demeurant à Londres, qui était venue lui signaler la disparition de son mari. Celui-ci, M. David Moses Phillips exerçait dans la capitale anglaise la profession de sollicitor. Le 20 décembre dernier il quitta Londres par le train de 9 h. à destination de Paris où il avait rendez-vous le lendemain avec M. Frank Samuel James, demeurant à Passy. A la descente du paquebot de Folkestone il remit la souche de son ticket de 1re classe portant le n° 32.222. Depuis, plus personne ne l'a vu et on ne sait pas ce qu'il est devenu.

COTONS

LIVERPOOL, 16 janvier.

Ventes, 10.000; importations, 14.898; américain, baisse, 6; brésilien, baisse, 1; égyptien, baisse, 5.

NEW-ORLEANS, 16 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 16.97; cotons à terme sur janvier, 16.85; mars, 17.12-18; mai, 17.37; juillet, 17.53-54; octobre, 17.52-54; décembre, 17.63.

NEW-YORK, 16 janvier.

Clôture. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.40; à terme sur janvier, 17.16; février, 17.19; mars, 17.36; avril, 17.38; mai, 17.49; juin, 17.56; juillet, 17.60; août, 17.63; septembre, 17.62; octobre, 17.64; novembre, 17.70; décembre, 17.76.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 13.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 7.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 14.000; France et Continent, 13.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

Londres. — Sur Paris, 123.915; Bruxelles, 349.572; Esc. hors banque, 4 ¾; prêt court terme, 4 ½.

New-York. — Sur Paris, 393; Londres, 432.69; Câb. transf., 433.23; sur Bruxelles, 13.96.

SUCRES. — Cuba, trompte livraison, 377; à terme sur janvierf, 1930, 183; janvier 1931, 212; mars, 182; mai, 190; juillet, 197; septembre, 204; octobre, 207; décembre, 212.

Ventes: 77.000 tonnes.

Un terrible accident sur le Grand Boulevard

UN MOTOCYCLISTE SE JETTE SUR UNE AUTO

L'épais brouillard de jeudi soir a été la cause d'un grave accident sur le Nouveau Boulevard. M. Emile Morel, habitant à Tourcoing, revenait de Lille vers 23 h., en moto, emmenant derrière lui M. Jules Himpe, 124, rue Houchard, à Tourcoing.

Entre le hameau du Chêne et le Château-Rouge, la motocyclette heurta une auto conduite par M. Henri Catoire, 39, rue des Stations, à Lille, et dans laquelle se trouvait Mme Catoire. Le choc fut extrêmement violent; l'auto eut le capot défoncé et toutes les vitres brisées.

Quant à la moto, elle avait été réduite en pièces. Le conducteur fut relevé avec diverses fractures aux bras et aux jambes, contusions internes et le maxillaire inférieur brisé. M. Himpe, moins atteint, avait le poignet gauche ouvert. L'automobiliste, M. Catoire, n'était que légèrement blessé et sa femme fut indemne.

Un automobiliste de passage transporta les blessés à l'hôpital Saint-Sauveur à Lille, où l'état de M. Morel fut jugé très grave. M. Jacquemars, commissaire de police de Marcq, a procédé à une enquête rapide sur cet accident dû au brouillard.

La fuite d'un remisier lillois

A deux reprises, depuis quelques jours, nous avons parlé d'une nouvelle déconfiture financière survenue à Lille. Mais la justice, tout en étant au courant de certains faits, n'était saisie d'aucune plainte. On savait bien qu'un remisier, nommé Corbelin, avait disparu il y a huit jours, sans qu'on connût exactement la direction qu'il avait prise.

Une lettre de Bruxelles, et signée de lui, était le seul témoignage que les siens possédaient de son passage dans la capitale belge.

Mais, depuis, le parquet a reçu plusieurs plaintes suffisantes pour motiver son action.

J. Corbelin était installé depuis plusieurs années au premier étage d'un immeuble à usage de bureaux, 1, place de l'Arsenal, à Lille.

Les quelques clients qui lui avaient accordé leur confiance lui avaient remis d'assez fortes sommes d'argent. Trois d'entre eux perdraient en effet, des sommes dépassant le demi-million.

Ces fonds étaient destinés en partie à servir de couverture aux opérations à terme que les clients désiraient faire en bourse, et également à acheter des titres au marché au comptant. Des ordres passés ne furent pas exécutés, tandis que les « couverteux » diminuaient d'importance.

Jeudi dernier, J. Corbelin disparaissait.

Ses clients crurent qu'il reviendrait sous peu et l'attendirent. Puis, lassés et ayant appris que la fuite du remisier était définitive, ils portèrent plainte

Jeudi matin, le parquet de Lille, représenté par MM. Dardot, substitut ; Richard, juge d'instruction, et Bryère, greffier, se rendait dans les locaux occupés par le remisier. Les magistrats étaient accompagnés par M. Coissard, chef de la Sûreté.

Le juge d'instruction et son greffier compulsèrent une certaine quantité de papiers d'affaires ayant trait aux opérations effectuées par J. Corbelin. Cette inspection dura un certain temps et les magistrats, en se retirant sans rien emporter, apposèrent les scellés sur les meubles et la porte des bureaux du remisier en fuite.

De la place de l'Arsenal, les magistrats se dirigèrent vers le domicile particulier du fugitif, 11, place Simon-Vollant, où demeurent encore la femme et les enfants de Corbelin. La visite fut cependant plus brève que place de l'Arsenal et bientôt les magistrats reprenaient le chemin du palais.

UNE LOCOMOTIVE TOMBE DANS LE MARAIS A WINGLES

Un grave accident est survenu jeudi matin au marais de Wingles, dont les mines de Lens effectuent le remblaiement avec les terres prenant des fosses.

Il était 3 h. 30, la locomotive culbuteuse se préparait à retirer la rame de wagons vides quand la voie provisoire s'affaissa et, entraînée par son poids, supérieur à 35 tonnes, la lourde machine tomba dans le marais emportant avec elle le mécanicien Nivesse, le chauffeur Maniez et le chef de train Ducillier.

Ces deux derniers, quoique blessés parvinrent à sortir de l'eau ; mais il n'en fut de même de Nivesse qui, plus grièvement atteint sans doute, coula dans le marais avec la locomotive.

Le malheureux, qui était très estimé, laisse une veuve et trois enfants.

Les ventes publiques de laines

La première série des enchères de laines s'est ouverte hier, aux Magasins Généraux de Tourcoing, par le ministère de MM. Etienne Guéranger, Ferdinand Lapersonne, Henri Grau et Dervaux, courtiers-vendeurs, qui offraient, le matin, des laines brutes et lavées et, l'après-midi, des blousses et déchets de peignage.

Une bonne moitié du catalogue des laines brutes et lavées a été vendue à des prix environ 10 % plus bas que ceux de la vente de novembre et les enchères ont été assez animées.

La vente des blousses s'est ouverte devant une salle aussi nombreuse que d'habitude et on a remarqué que les achats ont été faits en grande partie par la fabrique. 60 % du catalogue a été vendu à des prix en baisse de 15 % environ pour les beaux genres Lister et Schlumberger moyens croisés, qui ont été bien demandés; les autres genres ont été vendus avec 20 % environ de baisse.

Aujourd'hui vendredi, à 8 heures, continuation des ventes: déchets de fabrication et de filature.

DEUX MEURTRIERS sont acquittés par la Cour d'assises

La Cour d'assises du Nord a vu comparaître hier deux meurtriers, qui ont tous deux profité d'un verdict d'acquittement.

Un marin de Dunkerque, Léon Flandrinck, âgé de 30 ans, marié, père de trois enfants, était depuis quelque temps au service du patron de pêche Lecroisey quand, le 14 octobre 1929, dans l'après-midi, il eut avec ce dernier une altercation parce qu'il avait quitté le travail.

Lecroisey, surnommé « Le grand Georges », gifla et porta un coup de poing dans la figure du pêcheur, qui l'invita à se rendre aussitôt avec lui au commissariat de police.

Furieux, Lecroisey gifla à nouveau Flandrinck, mais ce dernier, sortant un couteau de sa poche, en porta un coup violent à l'aine gauche de son adversaire, qui décéda rapidement à la suite d'une section de l'artère fémorale.

Se rendant compte de la gravité du coup qu'il avait porté, Flandrinck alla se jeter dans le port à quelque distance de là, mais fut retiré de l'eau par un douanier témoin de sa tentative de suicide.

A l'audience, l'accusé regrette son geste. M. Floriet, avocat général, requiert contre lui d'une façon modérée et Me Valentin, du barreau de Dunkerque, plaide la légitime défense.

Une question supplémentaire de provocation destinée à atténuer la peine encourue, est posée au jury, mais celui-ci répond négativement à toutes les questions et la Cour prononce l'acquittement de Flandrinck. Le public applaudit.

***

Estelle Everaert, veuve Pype, avait épousé en secondes noces un entrepreneur cimentier, Marcel Lainé. Celui-ci avait un fils et une fille et l'accusée de son côté avait trois enfants, tous âgés de 15 à 20 ans. Ces enfants, ainsi qu'il était à présumer, ne s'entendirent pas et les époux eurent à prendre parti tantôt pour les uns, tantôt pour les autres.

Le 16 juillet, Lainé rentra à son domicile, rue Jean-Jaurès, à Lesquin, en état d'ivresse. Raymond Pype, âgé de 18 ans, n'étant pas prêt à se mettre à table, Lainé le menaça d'une correction. Ce fut le début d'une dernière et terrible scène, au cours de laquelle Lainé brandissant un balai, poursuivit les enfants pour leur faire un mauvais parti. C'est alors qu'Estelle Everaert, ouvrant le tiroir d'une commode où un revolver était placé, tira sur son mari à bout portant. Lainé mourut presque aussitôt.

L'accusée, qui est favorablement notée, donne à l'audience une impression favorable et prétend qu'elle a agi pour protéger ses enfants, dont la vie lui semblait en danger.

Les témoins déclarent qu'en effet Lainé était violent et brutal et que les scènes de violences étaient fréquentes dans le ménage.

Après l'audition de quelques témoins de moralité, Me Floriet, avocat général, prononce son réquisitoire et demande la condamnation de l'accusée aux travaux forcés à temps.

Me Thellier, défenseur, plaide l'acquittement, la condamnation qui est encourue par sa cliente étant hors de proportion avec les faits.

Le jury apporte un verdict négatif et la Cour acquitte Estelle Everaert.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 17 janvier :

Aujourd'hui, saint Antoine; demain, Chaire de St-Pierre.

Soleil, lever à 7 h. 49; coucher, à 16 h. 21.

Lune, dernier quartier le 21.

Bulletin météorologique pour la journée du 17 (région Nord): Temps assez froid, nuageux avec éclaircies, brumeux, se couvrant l'après-midi; vent de Sud-Est; température stationnaire ou en légère baisse; minimum stationnaire ou en baisse de 2°.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: 16 h., local de la Goutte de Lait.

LE CHORAL NADAUD A PARIS

La manifestation de grand gala organisée au profit de l'Œuvre des Mutilés des Yeux aura lieu demain sur la scène de l'Opéra et sous la présidence du Président de la République.

Notre excellent orphéon « Le Choral Nadaud » prêtera, on le sait, son concours à cette cérémonie sans précédent dans les annales des sociétés orphéoniques. La répartition-audition donnée hier en la Salle Pierre-Destombes permet d'augurer une exécution en tous points impeccable. Le directeur, Joseph Duysburgh, a poussé à la limite du possible la recherche de l'interprétation juste, de la couleur voulue, de la sonorité appropriée et nous pouvons prédire un gros succès à nos vaillants choristes ainsi qu'au baryton-solo Amand Lefebvre, qui donnera le solo du chœur « Au Tombeau des Janissaires ». Outre ce dernier chœur, notre société locale exécutera « Le Tyrol », d'Ambroise Thomas et « Hymne au Drapeau », de Berlioz ; cette dernière œuvre avec accompagnement par la Musique des Grenadiers.

Sous la direction de M. Bury, qui est inspecteurs des Musiques aux armées en Belgique, la Musique des Grenadiers, dont la réputation est mondiale, interprétera : « Le Marchand de Venise » de Gilson et « Suite Caucasienne » d'Ivanov. Le programme sera complété par les vedettes de nos grandes scènes.

Le Choral Nadaud partira de Roubaix, demain samedi à 5 h. 20 et arrivera à Paris vers 10 h. Une première réception par les membres du Comité leur sera ménagée à la gare d'arrivée. Les choristes seront dirigés vers l'Hôtel Impérator, où ils logeront. Un raccord aura lieu avant le repas du midi. Des autos-cars conduiront le Choral Nadaud à l'Opéra, où a lieu l'exécution. Après la manifestation, le Choral Nadaud et la Musique des Grenadiers se grouperont sur l'escalier d'honneur de l'Opéra où ils seront photographiés. Ensuite, musiciens et choristes se rendront dans l'immeuble du « Journal » qui a apporté son appui à cette fête de bienfaisance. Ils seront reçus par la direction et entonneront en cette circonstance le fameux « Vivat des Flandres ».

Puis, les deux sociétés seront reçues officiellement à l'Hôtel de Ville de Paris, par la Municipalité.

Enfin, le lendemain, une délégation du Choral Nadaud se rendra sur la tombe du Soldat inconnu pour y déposer une palme.

Tous les vœux des roubaisiens accompagnent notre belle société qui aura, une fois de plus, à défendre la réputation chorale de notre ville et dans des circonstances uniques.

HALLE FLIPO. — Beurre, 22.20; extra, 24 et 27.70. Gruyère 13. Café 17.50. Biscuits, 6.50.

LE CONCERT DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE

Le 6me Concert de l'Association Symphonique des Professeurs du Conservatoire aura lieu Salle Pierre-Destombes, le Mardi 21 janvier, à 20 h. 30 avec le concours de M. Lucien Schwartz, violoniste, 1er prix du Conservatoire de Paris, soliste des Concerts Colonne et Pasdeloup.

Le Concert consacré aux « Héroïnes Tragiques » comprendra des œuvres de Gluck, Mendelshonn, Saint-Saëns, Massenet, etc.

FAITES VOTRE CHOIX DE DISQUES des grandes Marques mondiales dans les cabines d'audition du COMPTOIR GÉNÉRAL DES MACHINES PARLANTES. 99, Grande-Rue, à Roubaix. 31361

Au Cercle militaires

La conférence que doit faire le colonel Leclère, sur le thème « Le Bataillon dans la prise de contact » aura lieu, contrairement à l'annonce du Bulletin officiel des officiers de complément: à Tourcoing, demain samedi 18 janvier, à 18 h., et à Roubaix, le samedi 25 janvier, à la même heure.

Des tableaux du temps du deuxième trimestre sont à la disposition des officiers d'infanterie, 43, rue de la Gare, à Roubaix.

DRAPS de LIT. L. Cuvelle, 73, r. Nain. 40133

A la Société des Médaillés militaires

Les sociétaires disponibles sont priés d'assister aux funérailles du vice-président, M. Eugène Vandief, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, décoré de la médaille d'honneur des Contributions indirectes, chevalier du Nichan Iftikar, qui auront lieu samedi 18 janvier, à 9 h. Rassemblement à la maison mortuaire à Roubaix, 23, rue Massena, à 8 h. 45.

Droguerie REYNAUD. — Carbure marque « Tricolore ». 24615

La clôture de la campagne antituberculeuse

La Préfecture ayant donné l'ordre de liquider les comptes de la campagne 1929-30, le Comité prie les personnes et les organisations qui sont encore en possession du produit de la vente des timbres antituberculeux, de vouloir bien passer d'urgence au Service municipal d'hygiène, rue de Cassel, 45.

Sock Meyerbeer. Le meilleur chais de la région.

Aux Retraités municipaux

Tous les retraités municipaux de la ville de Roubaix, des deux sexes, sont instamment invités à assister à la réunion du dimanche 19 janvier, qui aura lieu au siège de l'association, chez M. Louis Dupont, 132, rue de Lannoy.

En raison de l'importance de l'ordre du jour de cette première assemblée trimestrielle de 1930, les dits retraités sont priés de se présenter au local, avant 15 h. 30, en vue de commencer à l'heure précise.

Paul LEROY possède stock meubles classiq. 682

A la paroisse Saint-Jean-Baptiste

Aujourd'hui vendredi, à 20 h., en l'église Saint-Jean-Baptiste, le R.P. Lemarchand, donnera une conférence apologétique du plus haut intérêt qui aura pour sujet: « La doctrine de Jésus-Christ ».

Cette conférence est réservée aux hommes et aux grands jeunes gens qui sont cordialement et instamment invités à y assister.

Maison BIGOURD, 54, rue de Tourcoing, Rx. Teintures-Nettoyage. Deuil en 3 heures. 29238

A l'Union paroissiale de Saint-Antoine

Ce vendredi, à 20 h., grande conférence par Mgr Régnet, officier de la Légion d'honneur, aumônier du 1er corps d'armée, sur « Le maréchal Foch ». Toutes les familles y sont cordialement invitées. La conférence aura lieu à la Maison paroissiale, 12, rue de Remicourt.

LES BONS VINS... J. FOUPLINNIE, 68, rue de Lannoy, Roubaix (Téléphone 29.62). 30628

Au Cercle Polyglotte

Nous devons signaler l'intérêt tout particulier que présenta la dernière réunion de la section anglaise. Sous la forme d'un débat contradictoire, nous eûmes un échange de vues des plus animés sur la valeur comparative du sport professionnel et du sport amateur. Les idées générales furent développées de façon magistrale par MM. Scott et Maagey. La plupart des membres prirent part à la discussion qui s'en suivit. La question morale et l'intérêt public ne furent pas négligés. Bref, séance très instructive qui laissa une excellente impression.

Ce soir vendredi, à 20 h. 30, séance littéraire avec surprise. Sujet: « Face in the night », à novel by Edgar Wallace. »

Le Comité compte sur la présence de tous les membres de la section anglaise.

MOUSSALLI, Chirurgien-Dentiste, tranféré 93, rue du Collège (face Turgot). 30971

Union des Sociétés de secours mutuels

Dimanche 19 janvier, à 11 h., au siège, 40, boulevard Gambetta, réunion extraordinaire des délégués de la compensation, maternité, réassurance, sanatorium.

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ pendant la mauvaise saison en consommant régulièrement le **BLOCMALT ERISMANN**, véritable sucre de malt. Méfiez-vous des imitations et exigez dans toutes les bonnes épiceries la marque déposée: BLOCMALT ERISMANN

Un Polonais victime d'un accident

Un sujet polonais, de passage à Roubaix, M. Lapinski, a été tamponné par une auto à l'angle du boulevard de Paris et de la rue Charles Quint. Tandis que l'auto continuait sa route, le Polonais fut relevé par deux passants et transporté dans la loge du concierge d'un immeuble tout proche du boulevard. Là, on lui donna quelques soins et le Polonais put continuer sa route. Il a néanmoins porté plainte contre l'automobiliste entre les mains de M. Walter, commissaire de police du 2e arrondissement et ce magistrat, pour établir les responsabilités, voudrait entendre les deux personnes qui ramassèrent le Polonais. Ces deux témoins sont donc priés de se rendre au commissariat du 2e arrondissement, 105, rue des Arts.

Arthur BUYSSENS, 130, Boul. d'Armentières (Tél. 30.06). Carrelages céramiques, Revêtements faïences, mosaïques, dalles d'usine, carr. ciment. 31189

UNE COLLISION ENTRE UN TRAMWAY ET UNE AUTOMOBILE. — Une collision s'est produite à l'entrée de la rue de Gare, entre un tramway de la ligne C conduit par le mécanicien Paul Delsalle, 7, rue du Vélodrome à Wattrelos, et une auto appartenant à M. Georges Paul, de Valenciennes, pilotée par le chauffeur Paul Locat, domicilié 20, rue du Faubourg de Paris, à Valenciennes. Il n'y eut fort heureusement que des dégâts matériels de part et d'autre.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 17 Janvier 1930 — N° 72.

La Reine des Opales

PAR CHARLES SOLO

— Non ! ce serait du tem